

REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA SIXIEME CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LES DEMOCRATIES NOUVELLES OU RETABLIES



Doha (Qatar), 29 octobre – 1^{er} novembre 2006

RAPPORT SUCCINCT DE LA RAPPORTEUSE

Mme Margaret Mensah-Williams (Namibie)

1^{er} novembre 2006

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport sur les travaux de la Réunion parlementaire qui s'est tenue à l'occasion de la 6ème Conférence des démocraties nouvelles ou rétablies. Je tiens, à cet égard, à exprimer mes profonds remerciements à mes collègues de m'avoir confié cette responsabilité. Cette Réunion parlementaire est la deuxième de la série, après le premier Forum parlementaire tenu à Oulan Bator lors de la cinquième Conférence.

Quelque 185 délégués représentant près de 70 parlements ont participé à la Réunion parlementaire. Elle a été présidée par Son Excellence Mohammed Bin Mobarak Al-Khulaifi, Président du Conseil consultatif de l'État du Qatar. Je tiens à ce propos, au nom de tous les participants à la Réunion parlementaire, à lui exprimer nos vifs remerciements et notre profonde appréciation de la manière ferme et diligente dont il a conduit les débats de la Réunion.

À l'ouverture des travaux, le Président du Conseil consultatif du Qatar a prononcé une allocution liminaire informant les participants des dernières évolutions démocratiques survenues au Qatar, et il a expliqué les réformes en cours et à venir, propres à faire de la démocratie une réalité quotidienne dans ce pays.

Les participants ont entendu en outre le rapport du Parlement de la Mongolie ainsi que celui de l'Union interparlementaire sur la mise en œuvre des recommandations de la Conférence d'Oulan Bator en 2003.

Le Parlement de la Mongolie a activement facilité la mise en œuvre des recommandations, au plan national. Il a en outre adopté des lois, ou modifié les lois existantes, afin de renforcer l'efficacité du Parlement, d'améliorer l'organisation des élections ainsi que d'aider à rationaliser le fonctionnement des partis politiques. De plus, le Parlement a adopté une législation destinée à renforcer l'indépendance des médias.

S'agissant de l'Union interparlementaire, cette organisation mondiale de parlements s'est révélée fort active en matière de renforcement des capacités des parlements de par le monde, et notamment au sein des jeunes démocraties et des pays sortant d'un conflit. Elle a également œuvré pour promouvoir la participation des femmes aux processus de gouvernance et assurer l'égalité des sexes au sein desdits processus. L'UIP s'est également penchée sur la question de la promotion du rôles des parlements et de leurs membres, en leur qualité de gardiens des droits de l'homme, de même qu'elle a mis au point des outils pour aider les parlements à traiter les questions figurant à l'agenda mondial. De surcroît, l'UIP a établi des normes et des valeurs en matière de démocratie. Elle a de plus examiné les lignes directrices eu égard aux pratiques et procédures électorales, aux fins de tenir compte des évolutions récentes, L'UIP, dans le cadre de la mise en œuvre d'une recommandation fondamentale de la Déclaration du Forum parlementaire d'Oulan Bator, a œuvré de concert avec les parlements de par le monde, pour recenser les bonnes pratiques en matière de promotion, par les parlements, de la démocratie. L'UIP a tout récemment publié un guide décrivant les bonnes pratiques dans quelque 75 parlements à travers le monde. Ce guide existe désormais en quatre langues, et la version arabe a été officiellement lancée au cours de la présente Conférence. Je voudrais, à cet égard, au nom des participants, remercier l'UIP et son engagement sans faille pour la promotion des parlements en leur qualité d'institutions démocratiques clés au sein de nos pays.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La Réunion parlementaire a poursuivi ses travaux par une journée de débats en plénière sur le thème global *Dialogue, tolérance et liberté d'expression*, pierres angulaires de la démocratie. Les participants, alors qu'ils discutaient des questions relatives tout particulièrement à ce thème, ont également saisi cette occasion pour passer en revue les récents développements survenus dans leurs pays, et notamment depuis la Conférence d'Oulan Bator.

Je suis consciente du fait que je ne pourrai pas, au vu des délais limités qui me sont impartis, rendre justice à l'ensemble des interventions si riches qui ont été prononcées. Cependant, je suis sûre que vous me permettrez de souligner certains des éléments les plus saillants à cet égard. Les participants ont réaffirmé, à maintes reprises, les principes fondamentaux de la démocratie qui incluent la participation et le pluralisme, la liberté, ainsi que la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. Le consensus général qui s'en est dégagé est que la démocratie est un processus évolutif. Il n'est jamais abouti et a besoin d'être constamment renouvelé et nourri. Il doit en outre prendre en considération les spécificités historiques, sociales et culturelles de chaque société. Néanmoins, il a été noté que les principes fondamentaux que nous venons d'évoquer ne sont pas négociables. De plus, les participants ont noté qu'il n'existait pas de modèle unique de démocratie et qu'elle ne saurait être imposée ou importée en bloc.

Les participants ont noté les acquis importants réalisés dans leurs pays respectifs, au regard de la participation des femmes au processus politique. En effet, un nombre toujours croissant de femmes ont été élues ou désignées à des postes dirigeants, y compris ceux de présidentes, premiers ministres, ministres, présidentes et parlementaires. Les peuples sont de plus en plus habilités à participer aux processus politiques, y compris au Parlement, de même que des liens plus étroits ont été établis entre les parlements et la société civile ainsi que les médias. Par ailleurs, des avancées ont été réalisées au regard d'une représentation plus équitable des groupes minoritaires et autres groupes sociaux défavorisés et leur intégration au processus politique. Nombre de participants ont rôle de plus en plus important joué par les minoritaires/politiques au sein de leurs parlements, en vue de promouvoir la transparence et la responsabilisation. Les parlements ont par ailleurs présenté des exemples concrets illustrant la place centrale qu'occupe le Parlement dans le processus politique. Les parlements relèvent de nouveaux défis et font des avancées dans les domaines négligés auparavant, tels que l'examen des budgets militaires et un contrôle plus poussé du secteur sécuritaire, tout en

assurant une gestion plus transparente des ressources budgétaires au plan général.

En dépit de tous ces progrès, les participants ont reconnu qu'il restait encore beaucoup à faire en vue d'améliorer la démocratie ainsi que le rôle qu'y jouent leurs parlements. Les participants ont mis en exergue certaines de ces difficultés. Nombre d'entre elles sont connues des parlements tant dans les jeunes démocraties que celles plus établies. Il existe un déséquilibre persistant en matière de pouvoir entre l'exécutif et le législatif, et ce en faveur du premier. Les exécutifs continuent à dominer l'agenda de la démocratie et à en dicter leur rythme. Le processus destiné à assurer la participation équitable des femmes et des groupes défavorisés doit être accéléré. Les parlements sont toujours confrontés à une crise de légitimité, du fait de la corruption, et souffrent aussi d'un manque transparence entraînant une perte de confiance de la part du peuple. Il a été souligné à de nombreuses reprises que les parlements doivent être des modèles de transparence et qu'ils devaient forger des liens plus solides avec leurs électeurs, en vue d'élaborer des politiques susceptibles de répondre aux aspirations de ces derniers. Les parlementaires doivent être des exemples patents d'intégrité.

De plus, les affrontements, le terrorisme et l'intolérance entravent toujours le progrès démocratique au sein des jeunes démocraties. De nombreux parlements souffrent toujours du manque de moyens matériels et de ressources humaines dont ils ont besoin pour être à même d'assurer un service efficace en faveur de leurs électeurs.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'une des questions fondamentales posées à de nombreuses reprises au cours de nos discussions a été celle de la liberté dexpression, considérée comme élément clé de l'efficacité des parlements et de leurs membres. Cependant, il a été noté que, hélas, au sein d'un trop grand nombre d'instances, les membres des parlements étaient l'objet d'un harcèlement lié à l'exercice de leurs droits légitimes en tant que représentants du peuple. Je suis certaine que je reflète ainsi la conviction générale de notre Réunion lorsque je proclame que nous sommes tous convaincus du caractère sacré de notre mandat parlementaire. Immunité parlementaire ne signifiant pas impunité, il est clair que c'est uniquement lorsque nous jouirons de la liberté d'expression et de l'indépendance que les parlements et leurs membres pourront servir leurs peuples de manière utile. C'est alors seulement que la volonté du peuple pourra être pleinement exprimée par ses représentants. Nous avons déclaré avec force qu'une fois que le peuple a choisi ses représentants pour agir en son nom par le biais des processus électoraux généralement reconnus comme libres et réguliers, lesdits représentants doivent avoir le droit d'agir en toute liberté. Ce principe fondamental est au cœur même de la démocratie et doit, par conséquent, être respecté par l'ensemble des pays de toutes les régions du monde. Aussi comprendrez-vous certainement que notre Réunion ait appelé à l'unanimité à la libération immédiate du Président du Conseil législatif palestinien et de plusieurs de ses membres détenus par les autorités israéliennes.

Autre point pertinent soulevé lors des discussions : celui des incidences de la mondialisation sur le débat démocratique au plan tant national qu'international. De nombreux participants ont indiqué que la mondialisation transfère le pouvoir décisionnel du niveau national au niveau international. Parallèlement, les relations internationales et le fonctionnement des institutions internationales chargées du processus de prise de décision sont loin d'être démocratiques. Les participants ont à cet égard réclamé un rôle plus important des parlements dans la supervision des processus décisionnels, de manière à ce que ces processus soient conformes aux intérêts des peuples représentés.

Mesdames et Messieurs,

Les participants ont eu l'occasion d'effectuer un examen plus approfondi de ces questions, dans le contexte des deux ateliers qui ont suivi le débat général.

Le premier atelier a porté sur le thème Représentation, accessibilité, obligation de rendre compte et transparence pour une prise de décision fédératrice. À cet égard, nous avons discuté des mesures permettant de garantir la représentativité des parlements et autres institutions étatiques aux plans social et économique, en termes à la fois de composition et de mode de travail. Inutile de préciser que nous avons insisté sur la nécessité de garantir la représentation des femmes, des minorités et des communautés marginales. Le principe des quotas et des sièges réservés figure au nombre des mécanismes à même de faciliter cette représentation.

Nous avons également souligné l'importance de garantir l'égalité des chances à tous les parlementaires pour leur permettre de remplir leur mission. À ce sujet, nous avons mis l'accent sur la nécessité de disposer de procédures parlementaires impartiales qui tiennent compte des spécificités linguistiques, religieuses et culturelles de certains groupes sociaux. Les parties minoritaires/d'opposition doivent également bénéficier d'un espace adéquat au sein des structures de gouvernance parlementaire. Dans certains parlements, a-t-on fait remarquer, des commissions clés, telles que la commission des comptes publics, sont présidées par un membre de l'opposition. L'examen minutieux et préalable des projets/propositions de loi et des budgets figure parmi les moyens importants permettant d'associer le public aux travaux des parlements.

Les participants ont également souligné que les parlementaires devaient être en mesure d'agir en toute indépendance selon leur conscience, et ne devaient pas être les otages d'un quelconque parti ou groupe social particulier. Ils sont d'avis qu'il est nécessaire de sauvegarder les droits de l'homme des parlementaires

afin de leur permettre de protéger et de promouvoir les droits de l'homme en général.

En réaction au problème de légitimité auquel sont confrontés de nombreux parlementaires, nous avons insisté sur la nécessité de se rapprocher des médias afin d'assurer une couverture médiatique adéquate des séances parlementaires. L'ouverture au public des différentes commissions constitue un autre moyen de promouvoir la transparence et le sens des responsabilités qui sont déterminants pour le rétablissement de la confiance du public dans ses institutions.

S'agissant des moyens de renforcer l'efficacité de nos parlements, le second atelier a souligné la nécessité pour les parlements de veiller à leur indépendance vis-à-vis de l'exécutif. Il y a lieu de veiller, à cet effet, à une stricte séparation des pouvoirs. De même, les parlements doivent pouvoir contrôler leur budget ainsi que leurs ressources matérielles et humaines. Ils doivent en outre s'assurer de la nomination de parlementaires compétents au sein des commissions pertinentes. Aussi convient-il de renforcer la capacité des membres des commissions à traiter des questions de fond et accroître les matériels d'information mis à leur disposition.

Les participants ont encouragé les parlements à exploiter le potentiel offert par les technologies de l'information et de la communication afin de renforcer leur efficacité interne, grâce notamment à l'amélioration du flux et de la gestion de l'information et à la rationalisation de leurs rapports avec les partenaires extérieurs.

Certains participants ont souligné que les parlements de certains pays étaient de plus en plus perçus comme des prestataires de services, et étaient ainsi appelés à offrir à leurs circonscriptions des projets et des services de développement. Ceci peut constituer une dérive par rapport au rôle traditionnel d'un parlement. Un juste milieu doit être trouvé entre le désir des parlementaires de satisfaire les besoins immédiats de leurs circonscriptions et la nécessité de concevoir des politiques à long terme propres à garantir un bien-être durable. Enfin, les participants ont estimé que les parlements devaient se doter de plans stratégiques ou adopter des déclarations de missions leur permettant de mettre en œuvre des agendas de réforme et de développement durable.

Comme indiqué plus haut, il ne s'agit là que de quelques faits marquants de nos riches délibérations. Je présente mes excuses aux personnes dont les idées n'ont pas pu être mentionnées dans le présent rapport. Je peux leur garantir que ces idées ne sont pas méconnues pour autant, et qu'elles seront prises en considération ultérieurement durant la phase de suivi.

Mesdames et Messieurs,

À l'issue de nos délibérations, nous avons adopté une déclaration et un plan d'action. Notre déclaration réaffirme notre approche commune à la démocratie, ses principes et ses valeurs, tel que consacrés par divers instruments et pratiques internationalement reconnus. Nous insistons sur le rôle du dialogue, de la tolérance et de la liberté en tant que composantes clés de la démocratie. Nous affirmons, à cet égard, le rôle central du Parlement en tant que forum permettant

de maintenir un dialogue et d'assurer une médiation entre des intérêts sociaux divergents.

Nous réaffirmons la nécessité de garantir, au plan tant qualitatif que quantitatif, la représentation des femmes dans tout processus politique, et soulignons l'importance de processus parlementaires inclusifs qui tiennent compte de l'ensemble des secteurs de la société, plus particulièrement les minorités. La Déclaration salue et encourage le progrès démocratique réalisé à travers le monde, en particulier dans la région arabe. Nous nous engageons en outre à travailler de concert et à nous soutenir mutuellement pour promouvoir la démocratie aux niveaux national et international.

Notre plan d'action propose donc une vision et une feuille de route définissant l'action parlementaire pour les trois prochaines années. D'une certaine manière, il constitue un outil opérationnel qui devra nous permettre de remplir le mandat que nous nous sommes fixé aux termes de la Déclaration. Ce plan part du principe que les parlements doivent s'efforcer d'intégrer la démocratie dans leurs structures et modes de fonctionnement pour être à même d'apporter une contribution efficace à l'édifice de la démocratie. Les efforts de suivi seront donc consacrés, pour la plupart, au renforcement de la représentativité, l'accessibilité, la responsabilisation, la transparence et l'efficacité des parlements au plan tant national qu'international.

Nous sommes ainsi convenus d'un mécanisme de suivi au niveau parlementaire visant à guider efficacement les activités et les projets entrepris dans la réalisation de cet objectif. Ce mécanisme sera composé de parlementaires et d'experts parlementaires issus des différentes régions du monde, ainsi que de représentants des trois parties à la Réunion parlementaire, que sont le Parlement hôte (Conseil consultatif du Qatar), l'Union interparlementaire et l'Union interparlementaire arabe. Il sera en outre chargé d'apporter des conseils et un soutien substantiels à la conception d'instruments et de projets visant à mettre en œuvre les recommandations du Plan d'action. Par ailleurs, ce mécanisme devra jouer un rôle essentiel dans la sensibilisation des parlements aux recommandations formulées, y compris les parlements qui ne sont pas représentés à cette conférence. À cet égard, l'Union interparlementaire est disposée à mettre son influence mondiale au service de ce message.

Je suis certaine de parler au nom de tous les représentants parlementaires présents à cette Conférence en affirmant notre désir de voir une plus grande implication des parlements dans le mécanisme de suivi. Nous proposons que ce mécanisme inclue à l'échelle mondiale les trois parties à la CIDNR, à savoir les gouvernements, les parlements et la société civile. Ceci devrait favoriser la promotion de l'approche intégrée et du partenariat qui, nous en sommes tous convaincus, sont propices à la réalisation du processus de démocratisation. Par ailleurs, nous estimons que l'hôte de cette Conférence, c'est-à-dire l'État du Qatar, devrait jouer un rôle prépondérant en matière de coordination et de travaux de secrétariat dans le cadre de ce suivi. Permettez-moi, en tant que représentante de l'Union interparlementaire à cette Conférence, de réitérer devant tous les participants notre attachement indéfectible à la réalisation des

objectifs nobles de la CIDNR, ainsi que notre volonté de participer au processus de suivi.

Avant de conclure, je pense pouvoir affirmer que le message de cette Réunion parlementaire est que *la démocratie a pour finalité d'émanciper les peuples*, servant ainsi le bien-être socioéconomique et psychologique de la société dans son ensemble. En somme, la démocratie doit aboutir au développement humain durable.

Je voudrais conclure, au nom des parlementaires ici présents, en exprimant nos vifs remerciements au gouvernement et au peuple de l'État du Qatar pour leur hospitalité exemplaire. Nous sommes en effet éminemment satisfaits de notre séjour. Le succès de cet événement, vous en conviendrez, est dû en grande partie aux excellentes conditions de travail dont nous avons bénéficié. Je tiens aussi à remercier le Président du Conseil consultatif et ses collègues qui n'ont épargné aucun effort pour préparer et organiser la Réunion parlementaire en collaboration avec l'Union interparlementaire et l'Union interparlementaire arabe. Le suivi de cette Conférence sera pour nous l'occasion de poursuivre notre coopération, de sorte que nous puissions, à notre prochaine rencontre, vous annoncer en toute confiance les progrès substantiels et mesurables enregistrés dans la promotion de la démocratie.

Je vous remercie de votre aimable attention.